

Communiqué



L'Alliance internationale des éditeurs indépendants se félicite de la création d'un fonds dédié à soutenir – via la cession de droits – la publication par des éditeurs du sud de la francophonie d'ouvrages existant uniquement en France. CulturesFrance pilotera ce fonds, doté pour 2010 de 200 000 euros par le ministère français des Affaires étrangères.

L'Alliance est heureuse de constater que les initiatives qu'elle a prises dès 2005 en matière de cession de droits solidaire sont maintenant reconnues et renforcées au niveau institutionnel. Nous devons saluer ici l'Organisation internationale de la Francophonie en général – et Frédéric Bouilleux en particulier – pour avoir su reconnaître dès 2007 l'originalité et la pertinence de ces opérations solidaires imaginées par l'Alliance.

S'il est de notre responsabilité d'innover et d'inventer sans cesse de nouveaux partenariats – plus respectueux de la diversité du monde éditorial et de la création – il est bien évident que l'initiative institutionnelle peut permettre un nécessaire « changement d'échelle ». Puisqu'il s'agit d'œuvrer en faveur de l'accessibilité des textes au plus grand nombre, d'une meilleure diffusion des œuvres, **l'Alliance souhaite rappeler qu'une opération de cession de droits peut être couplée avec une coédition associant plusieurs éditeurs locaux.** La cession se fait alors au bénéfice d'un collectif d'éditeurs, par l'intermédiaire de l'Alliance. Cette opération permet – par le jeu des économies d'échelle et par l'implication de l'Alliance – de trouver le prix public le plus juste, rétribuant l'engagement des éditeurs locaux tout en garantissant une réelle accessibilité des œuvres.

Le savoir-faire accumulé par l'Alliance est bien évidemment au service de toute entreprise visant à renforcer l'édition des pays émergents et la circulation des œuvres. Le fonds d'appui à la cession de droits pourrait se révéler, pour l'espace francophone, un outil important au service de ces objectifs. En ce sens, nous nous rendons évidemment disponibles pour participer au Comité que CulturesFrance mettra en place d'ici 2010 pour gérer ce fonds.

Bien entendu, les cessions de droits du Nord au Sud et les opérations de coéditions solidaires ne sont qu'une facette de notre travail. Fidèles à la Déclaration de l'Alliance de 2007, aux attendus de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité culturelle de l'Unesco, **nous poursuivons notre action en faveur de la biodiversité.** Nous rappelons par exemple qu'il est indispensable – si nous souhaitons renforcer l'édition et la création locale – que **les accords de Florence soient renégociés et que les bailleurs de fonds redéfinissent les conditions d'attribution des appels d'offre qu'ils financent en édition scolaire** – appels d'offre qui restent très largement inaccessibles aux éditeurs du Sud et trop souvent remportés par des groupes éditoriaux du Nord. Pourtant, l'accès aux marchés scolaires est bien souvent une condition *sine qua non* du renforcement et de la pérennité d'une chaîne du livre locale.

L'avenir est au partenariat, non à la prédation. Nous remercions CulturesFrance et le ministère des Affaires étrangères de l'avoir bien compris – en ce qui concerne la cession de droits de France vers le sud de la francophonie.

Paris, 28 octobre 2009

www.alliance-editeurs.org